

Fiche descriptive - lot de chasse

Forêt Régionale de Brou/Pomponne

Objet : Ile-de-France Nature donne en location au preneur qui l'accepte, le droit de chasse sur le lot désigné ci-dessus pour la saison de chasse 2025/2026.

- Superficie du lot : 338 ha (soit 264 ha sur Brou et 74 ha sur Pomponne lot 1),
Consistance et limites du lot : plan en annexe
Communes de situation : territoire en Seine-et-Marne, commune de Brou sur Chanteraine, Pomponne et Vaires sur Marne.
Enclaves : néant
Concession accessoire : néant (lieu de présentation du tableau à définir)
- Durée : 3 ans
- Chasse autorisée : à partir du 01 octobre en chasse collective (du 01 octobre au 31 mars de la saison en cours en chasse)
- Mode de chasse : chasse collective en traque-affût (carabines avec modérateur de son conseillé + fusil non approvisionné dans la traque uniquement en cas de ferme).
20 miradors en bois fixes sont implantés sur le territoire et mis à disposition du locataire (à l'entretien et/ou remplacement du locataire).
- Nombre de postés : 34
- Nombre de jours de chasse : 6 jours maximum + 2 (hors vacances scolaires, jour férié, mercredi, samedi et dimanche)
- Calendrier des chasses établi pour la saison 2026/2029 (6 journées + 2 facultatives en fonction de l'évolution de la population de sanglier et avancement du plan de chasse chevreuil) :

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
À définir	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir

Prévenir les personnes qui seront référencées dans le bail de chasse afin d'organiser les clauses techniques cynégétiques.

- Bilan des prélèvements passés :

Gibier autorisé : grand gibier uniquement sanglier et chevreuil.

Saison cynégétique	Sangliers	Chevreaux	Nbre de journées de chasse
2022-2023	6	10	4
2023-2024	22	12	3
2024-2025	24	22	3
2025-2026	25	11	6

- Plan de chasse : 51 chevreux au plan de chasse pour la triennale 2026-2029.

NB : contribution « hectare boisé » ainsi que le plan de chasse chevreuil sont à payer à la FDC77 chaque année après réception de la facture envoyé au locataire.

- Abri de chasse : maison forestière de la Parenterie, 77 135 PONTCARRE.
- Documents contractuels :
 - le règlement d'adjudication ;
 - le cahier des charges ;
 - le formulaire de soumission ;
 - la fiche descriptive du lot de chasse ;
 - le plan de consistance du lot ;
 - la déclaration sur l'honneur.
- Obligations : L'adjudicataire s'engage à s'acquitter des sommes dues à Ile-de-France Nature et à respecter les bonnes pratiques cynégétiques, sur le territoire.
- Technicien cynégétique Ile-de-France Nature :

Vincent DUMEZ, 490 route de la Brosse - 77164 FERRIERES-EN-BRIE
courriel : vincent.dumez@iledefrance-nature.fr